

Tunnel sous la Citadelle - Convention avec EDF - GDF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la construction du tunnel sous la Citadelle, tous les concessionnaires de réseaux ont saisi l'opportunité pour passer des canalisations reliant Rivotte à Tarragnoz.

En particulier, EDF - GDF a pu disposer 3 câbles 20 000 Volts le long de la galerie de ventilation d'air frais.

Pour permettre le passage de ces câbles, la Ville a fait réaliser divers ouvrages de transit dans le cadre du marché de construction des locaux techniques et des ouvrages de têtes du tunnel.

Une convention doit être signée pour définir les modalités d'exploitation du réseau EDF à l'intérieur du tunnel et permettre le remboursement des travaux réalisés par la Ville pour l'installation de ces câbles moyenne tension.

Leur montant exact s'élève à 125 535,72 F TTC, arrondis à 125 600 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention avec EDF - GDF,
- ouvrir en recettes un crédit de 125 600 F au chapitre 90.64/1321.86010. 30300 et à le réaffecter en dépenses au chapitre 90.64/2315.86010.30300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1997.